

Président-Voorzitter

Thierry DUFOUR  
Zeuningestraat 12  
1570 TOLLEMBEEK  
GSM : 0475/61.00.77  
E-mail : [thierry.dufour@telenet.be](mailto:thierry.dufour@telenet.be)

Secrétaire-Secretaris

Jean-Marie Krikilion  
Burght 26  
1547 BEVER  
TEL/FAX : 054/58.99.65  
GSM : 0494/24.14.41  
E-mail : [kjm@telenet.be](mailto:kjm@telenet.be)

## ***Cahier des charges pour une organisation nationale en catégorie 'Jeunes'***

- La NK-FNJP octroie un subside de 500,00 Euro au cercle organisateur pour les frais d'organisation.
- **Conditions pour l'organisateur:**
  - - *Avoir à disposition assez de vestiaires pour les 2 arbitres et les joueurs des 6 équipes.*
  - *Avoir à disposition une salle ou un espace (tente, espace couvert), à proximité du ballodrome pour la restauration pour les joueurs, arbitres et coach de chaque équipe.*
  - *Un dispositif d'amplification adapté est souhaitable mais PAS exigé.*
- **Repas de midi:**
  - *L'organisateur est tenu d'offrir un repas aux joueurs (max. 7), délégués (1 par équipe) et arbitres (2).*
  - *Une boisson non alcoolique est offerte à chaque joueur (mentionné sur la feuille de match) à la fin de chaque lutte à laquelle il a participé.*
- **Prix:**
  - Voir les barèmes de la NK-FNJP
  - *Seulement les joueurs mentionnés sur la feuille de match reçoivent un prix.*
  - *Les prix et trophées sont remis tout de suite après la finale. Les équipes ne participant pas à la remise des prix ne reçoivent pas de prix.*

- **Trophée:**
- *La Fédération nationale NK-FNJP livre la coupe du vainqueur. D'autres trophées éventuels sont à charge de l'organisateur.*
- **Rémunération arbitres:**
- *Les 2 arbitres désignés par les instances autorisées ont droit à une rémunération de 75 Euro chacun à charge de l'organisateur.*
- *L'organisateur communique à chaque équipe participante les données à propos de l'organisation (adresse ballodrome, nom et adresse et numéro de téléphone du responsable du cercle organisateur etc.) et invite les membres du CA de la fédération.*

## **1. Résultats**

Les résultats des rencontres du championnat, de la Coupe de Belgique et des tournois (éliminatoires et finales) doivent être communiqués par les arbitres immédiatement après la rencontre au numéro : (SMS)

- 1. Fabrice Cassart, Secrétaire sportif - [caf@epasc-ciney.be](mailto:caf@epasc-ciney.be)**
- 2. Krikilion Jean-Marie (Contrôle SMS) – [kjm@telenet.be](mailto:kjm@telenet.be)**
- 3. Marcel De Tant (responsable désignation arbitres)**  
[marcel.de.tant@telenet.be](mailto:marcel.de.tant@telenet.be)

## **2. Rapports d'arbitrage**

Les rapports d'arbitrage sont à établir en 4 exemplaires :

1/ Le premier est gardé par l'arbitre qui l'envoie par mail avant lundi soir à:

- 4. Fabrice Cassart, Secrétaire sportif - [caf@epasc-ciney.be](mailto:caf@epasc-ciney.be)**
- 5. Krikilion Jean-Marie (Contrôle SMS) – [kjm@telenet.be](mailto:kjm@telenet.be)**
- 6. Marcel De Tant (responsable désignation arbitres)**  
[marcel.de.tant@telenet.be](mailto:marcel.de.tant@telenet.be)

2/ le deuxième ,le troisième et le quatrième reste attaché au carnet.

- **Prix d'entrée**
- Voir les barèmes de la NK-FNJP
- L'organisateur prévoit les balles, le marqueur des chasses, la personne au tableau et le délégué sur le terrain, une corde, bascule.
- Toutes les recettes (entrées, tombola, cantine etc.) sont pour l'organisateur.

Thierry DUFOUR,  
Président-Voorzitter

Jean-Marie Krikilion  
Secrétaire-Secretaris